

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept février à vingt heure trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Pascal VOLPOËT, Maire.

Etaient présents : VOLPOËT Pascal, FILLOD Damien, THEVENIN Alexia, BON Hervé, LAFOREST Didier, BOUSSON Gilles, LEBRETON Pascal, MARANDET Christian, BOECK Stéphane.

Etaient excusés : ANGONNET Jean-Noël, FAUVEAU Etienne, TRIBUT Lisa, BETHAZ Christophe, Marc-Antoine MARTINS.

La séance est ouverte à 20h30.

Secrétaire de séance : Alexia THEVENIN.

ORDRE DU JOUR

1. Centre du village :
 - Résultat de l'appel d'offre
 - attribution des marchés
2. Plan communal de sauvegarde
3. Questions diverses

1. Centre du village :

- **Résultat de l'appel d'offre**
- **attribution des marchés**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 25 novembre 2024 approuvant le Projet établi par le Cabinet ABCD GEOMETRES EXPERTS ET INGENIERIE estimant les travaux à 344 629,41 € HT, soit un montant toutes dépenses confondues de 403 284,31 € HT ;

Considérant les subventions escomptées ;

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée le 02/01/2025 et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir le groupement d'entreprises SAS JC BONNEFOY – 25660 SAONE (mandataire) SAS BENETRUY TP – 39110 LEMUY (cotraitant), pour un montant total de 324 566,40 € HT soit 389 479,68 € TTC ;

Le CONSEIL MUNICIPAL :

1. Confirme le choix du groupement d'entreprises retenues pour ces travaux, SAS JC BONNEFOY – 25660 SAONE (mandataire) SAS BENETRUY TP – 39110 LEMUY (cotraitant), pour un montant total de 324 566,40 € HT soit 389 479,68 € TTC,
2. Autorise le Président du SIDEC, mandataire, à passer le marché avec le groupement d'entreprises retenue,
3. Délègue au Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le Code de la Commande publique nécessaires à la passation et l'exécution de l'ensemble des marchés de l'opération, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget.
4. S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement .

2. Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan communal de sauvegarde, ce dernier a été étudié par le groupe de travail du conseil municipal.

Parmi les thèmes abordés, et afin de répondre à l'objectif du PCS, alerter la population lors d'un problème sérieux rapidement, le groupe de travail a proposé plusieurs solutions :

- Utiliser la sirène existante
- Les cloches de l'église
- Adhésion à PANNEAU POCKET, application à télécharger sur smartphone, tablette ou ordinateur qui est gratuite, sans publicité, sans création de compte ni aucune récolte de données personnelles.

Le conseil municipal réserve cette application pour alerter la population sur les risques identifiés au plan communal de sauvegarde et tous problèmes sur la commune. Les personnes ayant téléchargées cette application recevront une notification d'alerte. (un flyer sera distribué dans les prochaines semaines pour explication)

Monsieur le Maire prendra un arrêté pour entériner ce plan communal de sauvegarde.

3. Questions diverses

- Constitution des bureaux de vote pour les élections législatives du 30 mars et 6 avril 2025
Ces élections se tiendront à la salle polyvalente.

- Gilles BOUSSON fait part d'une demande de la paroisse pour installer des luminaires à la place des ampoules désuètes à l'église d'Andelot, ces travaux et achat seront réalisés par la paroisse. Le conseil municipal autorise ces travaux et remercie la paroisse de l'embellissement de notre église.

- Damien FILLOD s'est rendu en préfecture pour l'organisation du tour de France, il passera sur la route départementale Champagnole – Salins le 26 juillet 2025

Si vous êtes porteur d'idée pour mettre en valeur notre commune lors de cet événement, rapprochez vous de la mairie pour partager et concrétiser cette action.